RCS : BOURG EN BRESSE
Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01829
Numéro SIREN : 903 109 759
Nom ou dénomination : AVH HABITAT

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2023 sous le numéro de dépôt 6550

- BILAN ACTIF -

AVH HABITAT

du 07/09/2021 au 31/12/2022

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 361,08	196,15	1 164,93	
Autres immobilisations corporelles	12 836,33	1 623,85	11 212,48	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation evaluées selon méthode équivalence				
Autre participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	32,00		32,00	
Prêts				
Autres immobilisations financières	200,00		200,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	14 429,41	1 820,00	12 609,41	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	4 099,25		4 099,25	
Autres créances	3 121,42		3 121,42	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	50 772,91		50 772,91	
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	57 993,58		57 993,58	
TOTAL ACTIF GENERAL	72 422,99	1 820,00	70 602,99	

Renvois:

(1) Dont droit au bail :

(2) Dont part à moins d'un an :

(3) Dont part à plus d'un an :

- BILAN PASSIF -

AVH HABITAT

du 07/09/2021 au 31/12/2022

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 1000)	1 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	30 040,97	
Situation Nette	31 040,97	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	31 040,97	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur manuels affectés		
Fonds dédiés sur donations et legs		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit (2)	13 065,13	
Emprunts et dettes financières divers (3)	4 500,00	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 553,32	
Dettes fiscales et sociales	5 443,57	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	39 562,02	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	70 602,99	
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an		
à moins d'un an	39 562,02	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant

II DEDUCTIONS DIVERSES	Montant

IMMOBILISATIONS -AMORTISSEMENTS -PLUS-VALUES -MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AVH HABITAT

Néant ☐

I IMMOBILISATIONS — ACTIF IMMOBILISE

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations (2)		Diminutions (3)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	0	402	0	404	0	406	0		0
	Autres	410	0	412	0	414	0	416	0		0
Immobilisations corporelles	Terrains	420	0	422	0	424	0	426	0		0
	Constructions	430	0	432	0	434	0	436	0		0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels¤	440	0	442	1 361	444	0	446	1 361		0
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	0	452	0	454	0	456	0		0
	Matériel de transport	460	0	462	12 333	464	0	466	12 333		0
	Autres immobilisations corporelles	470	0	472	503	474	0	476	503		0
Immobilisations financières		480	0	482	232	484	0	486	232		0
TOTAL		490	0	492	14 429	494	0	496	14 429		0

II AMORTISSEMENTS — IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice (1)		Augmentations : dotations de l'exercice (2)		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises (1+2-3) (4)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495	0	497	0	498	0	499	0
Autres Immobilisations incorportelles		500	0	502	0	504	0	506	0
Immobilisations corporelles	Terrains	510	0	512	0	514	0	516	0
	Constructions	520	0	522	0	524	0	526	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	0	532	196	534	0	536	196
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	0	542	0	544	0	546	0
	Matériel de transport	550	0	552	1 507	554	0	556	1 507
	Autres immobilisations corporelles	560	0	562	116	564	0	566	116
TOTAL		570	0	572	1 820	574	0	576	1 820

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les ntreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
									Court terme *		Long terme					
											19 %		15% ou 12,8%		0 %	
Total	578	0	580	0	582	0	584	0	586	0	581	0	587	0	589	0
Plus-values taxables à 19% (1)					579	0	Régularisations		590	0	583	0	594	0	595	0
TOTAL									596	0	585	0	597	0	599	0

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD¤
1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4) RELEVÉ DES PROVISIONS -AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -DÉFICITS

DGFiP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AVH HABITAT

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS -AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortiseements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	0	603	0	605	0	607	0
	Autres provisions réglementées *	610	0	612	0	614	0	616	0
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0
	TOTAL	680	0	682	0	684	0	686	0

A MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681	0	683	0
Autres immobilisations incorporelles	700	0	705	0
Terrains	710	0	715	0
Constructions	720	0	725	0
Installations techniques, matériel et outillage	730	0	735	0
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	0	745	0
Matériel de transport	750	0	755	0
Autres immobilisations corporelles	760	0	765	0
TOTAL	770	0	775	0

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	

TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	0

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)¤					982	0
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)¤	982 bis	0	Nombre dopérations sur lexercice (2)¤	982 ter	0	
Déficits imputés					983	0
Déficits reportables					984	0
Déficits de lexercice					860	0
Total des déficits restant à reporter					870	0

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de lart. 154 bis du CGI)	325	0	381	0
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	0		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	0	380	0
N° du centre de gestion agréé				388	0

Montant de la TVA collectée	374	6 130
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 907
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	0
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI¤	397	0

1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.⊏
Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE** DGFiP N° 2033-E-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise _____ Néant ☑ *

Exercice ouvert le : ..... et clos le : ..... Données en nombre de mois ☐☐

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	**(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	☐			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐	016	☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐	
Date de cessation		☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

Exercice clos le 2022-12-31 SIREN 903109759

Dénomination de l'entreprise AVH HABITAT

Adresse (voie) 13

Code postal 01800 Ville VILLIEU LOYES MOLLON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre(2) Mr | Nom patronymique VEYSSET | Prénom(s) ADRIEN

Nom marital | % de détention 100 | Nb de parts ou actions 1000

Naissance : Date 25/04/85 | N° de département 95 | Commune PONTOISE | Pays FRANCE

Adresse : N° 13 | Voie LOTISSEMENT LA FERME DU JANIVON

Code Postal 01800 | Commune VILLIEU | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☑

Exercice clos le 2022-12-31

SIREN 903109759

Dénomination de l'entreprise AVH HABITAT

Adresse (voie) 13

Code postal 01800 Ville VILLIEU LOYES MOLLON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905	0	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

cerfa

N° 11093 *22
Formulaire obligatoire (article 54 quater Du Code général des impôts)
N° 2067-SD
(202)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l' entreprise AVH HABITAT

Adresse 13 01800 VILLIEU LOYES MOLLC

du 07/09/2021

au 31/12/2022

A – FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉS : v notice ①

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1					0				0
2					0				0
3					0				0
4					0				0
5					0				0
6					0				0
7					0				0
8					0				0
9					0				0
10					0				0
**	0	0	0	0	0	0	0		

** TOTAUX

B – AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	437
Totaux	437

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice.....(total col. 9 + total col. 10) ⑩	437	- de l'exercice..... ⑩	35 342
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire VEYSSET , Président

À VILLIEU LOYES M Le 05/05/2023

Signature

SAS AVH HABITAT
13 lot La Ferme du Janivon
01800 VILLIEU-LOYES-MOLLON
☎ 06 15 88 60 59
avh.habitat@gmail.com
Siret : 903 109 759 00014

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

SAS AVH HABITAT

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer	Montant
Honoraires comptables	970

Nombre de lignes : 1

AVH HABITAT

SASU

Au capital de 1000 euros

Siège social : 13 Lotissement La Ferme du Janivon, 01800 VILLIEU

RCS Bourg en Bresse N° 903 109 759

Assemblée générale du 21 mai 2023

A *Villieu*

Le 21/05/2023

A 17 heures

Monsieur Adrien VEYSSET, l'associé unique exerçant la gérance de la SASU AVH HABITAT, au capital de 1000€, a présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire au 13 Lotissement La Ferme du Janivon, 01800 VILLIEU, siège social de la société.

Monsieur Adrien VEYSSET étant l'associé unique, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-Approbation des comptes

- Affectation du résultat

<u>Première résolution : approbation des comptes annuels</u>

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et se soldant par un bénéfice de 30 040.97 euros.

Deuxième résolution : affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à *30040.97€* , de la manière suivante :

- 10 % à la réserve légale, soit 100 euros ;
- le solde autres réserves, soit 29 940.97 euros.

L'associé unique,

VEYSSET Adrien

Signature

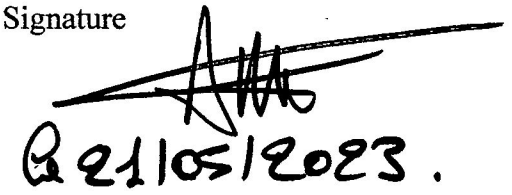
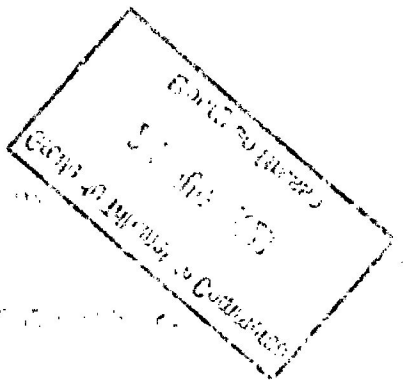
Le 21/05/2023.